Pa

A

rab
imp
No
nou
nou
âme
sa p

feu
une
byt
par
puis
Sain

ainsi
prêt
des

qu'u

17 mars 1860

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ADMINISTRATEUR,

POUR LA VISITE DES PAROISSES.

CHARLES FRANÇOIS BAILLARGEON

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Evêque de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, etc., etc.

A tous les Curés, Missionnaires, Vicaires et autres ecclésiatiques, et à tous les Fidèles, Salut et Bénédiction en notre Seigneur.

CHARGÉ de l'administration du diocèse, pendant la maladie de notre vénérable Archevêque, nous comprenons, NOS TRÈS-CHERS-FRÈRES, qu'un des plus importants devoirs de la charge qui nous est imposée, est la visite des paroisses. Nous avons donc pris la résolution de faire cette visite avec tout le soin dont nous sommes capable, heureux de suivre en cela l'exemple du Pasteur zélé dont nous nous trouvons obligé de tenir la place. Puisse le Souverain Pasteur des âmes accorder ses bénédictions à cette œuvre que nous désirons accomplir pour sa plus grande gloire.

Voici ce que nous avons réglé à ce sujet pour chaque paroisse ou mission :

1° Nous nous rendrons dans la paroisse de—(*voyez l'Itinéraire sur la feuille suivante*). Environ un quart d'heure après notre arrivée, l'on donnera une instruction familière ou conférence, après laquelle nous partirons du presbytère pour faire notre entrée solennelle dans l'église, de la manière prescrite par le Rituel. Après l'entrée, l'ordre des exercices de la visite sera expliqué, puis nous ferons une exhortation, et enfin nous donnerons la bénédiction du Saint Secrement.

2° Nous ferons, à commodité, la visite du tabernacle, des fonts baptismaux, ainsi que l'examen des comptes de la Fabrique, que les marguilliers tiendront prêts à nous être présentés. Nous ferons une attention particulière à l'exécution des ordonnances rendues dans les visites précédentes.

3° M. le curé nous présentera un inventaire du linge de son église, ainsi qu'un tableau des indulgences et des messes de fondation, s'il y en a.

4° Les prêtres qui nous accompagneront entendront d'abord les confessions de ceux qui devront être confirmés, et n'entendront celles des autres paroissiens qu'autant que l'œuvre, à laquelle les circonstances nous forcent de nous borner, leur laissera le temps de le faire.

5° Nous aurons soin de donner avis dans chaque mission du jour et de l'heure de notre départ. Messieurs les marguilliers nous procureront alors, ainsi qu'aux personnes de notre suite, les voitures précisément nécessaires pour nous transporter à la paroisse suivante.

Sera le présent mandement lu au prône de la messe paroissiale le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le 17 mars 1860.

✠ C. F., EV. DE TLOA,

Administrateur.

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, Ptre.,

Secrétaire.

Note confidentielle.—La visite épiscopale ne pouvant produire le bien que l'on doit attendre, si l'Evêque visiteur n'est pas mis au fait tant du bien qui s'opère dans les paroisses que des abus qui peuvent y exister, Messieurs les Curés sont priés de dresser d'avance, et de nous remettre, dès notre arrivée dans leurs paroisses, des notes qu'ils jugeront propres à remplir cet objet.

Nous avertissons que personne ne doit se présenter à la confirmation revêtu de l'habit clérical, et que tous ceux qui seront préparés pour ce sacrement devront se placer dans la nef de l'église, et non dans le sanctuaire.